

Les finances de l'État

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **31 (1939)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384180>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

C'est le canton de Zurich qui enregistre l'augmentation la plus considérable de l'effectif ensuite de l'entrée en vigueur du principe de l'assurance-chômage obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1938. On constate également un accroissement du nombre des membres dans les cantons de Berne, Soleure, Tessin et Neuchâtel. Cette évolution est due en partie à l'amélioration de la situation économique, en partie aussi à des mesures plus énergiques en ce qui concerne l'application du principe de l'obligation. Le recul constaté dans d'autres cantons est dû avant tout à une vérification plus sévère des effectifs par les caisses de chômage.

En septembre 1938, le 36,1 % (contre 35,2 % l'année précédente) des salariés étaient assurés contre les suites du chômage. Si l'on fait abstraction des catégories pour lesquelles, dans la règle, l'assurance-chômage n'entre pas en considération, nous constatons que le 63,3 % des salariés entrant en considération (61,8 % l'année précédente) sont assurés contre les risques du chômage. Il va sans dire que c'est dans les cantons ayant introduit le système de l'assurance obligatoire que la proportion des assurés est la plus forte. Toutefois nous pouvons constater que dans les cantons également où l'application du principe de l'assurance obligatoire est de la compétence des communes la plus grande partie des salariés entrant en considération sont affiliés à une caisse de chômage.

Les finances de l'Etat.

Les subventions fédérales en 1937.

Chaque année, l'Office fédéral de statistiques publie un état des subventions fédérales. La récapitulation qui vient de sortir de presse et qui concerne l'année 1937 est plus complète que les précédentes.

Comme en 1936, la statistique des subventions montre les effets du deuxième programme financier du 31 janvier 1936 qui, sauf certaines exceptions, avait réduit les subventions fédérales de 25 à 40 pour cent par rapport à 1932. En 1937, les autorités fédérales n'ont pris aucune mesure importante en matière de subvention; c'est pourquoi la baisse est particulièrement sensible et apparaît si nettement dans la statistique de 1937, les subventions extraordinaires ayant été abrogées pour la plupart. Quelques mesures ont cependant été prorogées en 1937, notamment les secours de crise aux chômeurs, les subsides pour la lutte contre la crise et pour la création d'emplois (arrêtés fédéraux du 23 décembre 1936) ainsi que l'aide fédérale aux producteurs de lait et l'aide à l'agriculture (arrêté fédéral du 18 mars 1937).

Voici la récapitulation des subventions fédérales ordinaires et extraordinaires versées pendant ces dernières années:

	Ordinaires	Extraordinaires en millions de francs	Total
1925	65,4	24,0	89,4
1927	64,6	2,8	67,4
1930	92,7	8,1	100,8
1932	124,4	21,5	145,9
1933	132,1 *	50,4	182,6
1934	158,4	87,4	245,8
1935	145,5	74,2	219,7
1936	140,7	120,5	261,2
1937	120,6	56,6	177,2

* Sans la Régie des alcools.

Tandis qu'en 1936 l'on avait atteint le chiffre record de 261 millions pour toutes les subventions, l'on descendit à 177 millions en 1937; la diminution fut donc de 84 millions. Cette forte régression est due surtout à la baisse des subventions extraordinaires; ces dernières furent réduites de plus de moitié tandis que les subventions ordinaires, c'est-à-dire celles qui apparaissent régulièrement chaque année, diminuèrent beaucoup moins fortement. Il est à remarquer que cette forte régression générale est imputable au fait qu'en 1936 figuraient dans la somme des subventions les 50 millions que la Confédération sacrifia sur les parts sociales de la Banque populaire. Mais même si l'on déduit du total des subventions fédérales de 1936 le sacrifice imposé par l'assainissement susmentionné, l'on constate qu'en 1937 les subventions furent inférieures de 16 pour cent à celles de 1936.

Voici une récapitulation des subventions ordinaires classées selon leur affectation:

Subventions ordinaires.

Année	Politique sociale	Agriculture	Approvisionnement en blé	Régie des alcools	Enseignement, formation professionnelle	Routes, ponts, corrections de cours d'eau	Militaire, gymnastique, sport	Commerce, industrie, artisanat, transports	Divers	Total
1925	16,8	8,6	6,3	0,7	9,9	10,8	2,3	2,3	7,7	65,4
1927	16,7	7,8	7,2	0,9	10,3	10,0	2,2	2,3	7,2	64,6
1930	21,6	10,2	16,4 ³	1,2	11,9	16,2	2,5	2,1	10,7	92,7
1932	37,8	11,7	21,9 ³	2,5	15,6	18,6	2,2	1,8	12,3	124,4
1933	46,2	13,2	24,2 ³	—	14,6	18,3	1,9	2,5	11,2	132,1
1934	42,0	10,7	35,0 ³	17,1 ⁴	12,9	20,1	1,9	1,5	17,2	158,4
1935	37,2	10,2	33,6 ³	12,0 ³	12,6	18,9	1,9	1,8	17,4	145,5
1936	31,9	8,7 ¹	34,1 ³	14,0 ³	11,3	21,5	1,8	1,3	16,1	140,7
1937	30,3	8,8 ²	22,8 ³	1,9 ³	11,6	25,4	1,9	1,7	16,2	120,6

¹ Y compris 1,2 millions de crédits de nécessité.

² » » 0,8 » » » » » »

³ Du 1^{er} juillet au 31 juin.

⁴ Du 1^{er} janvier 1933 au 30 juin 1934.

La diminution des subventions ordinaires de 20 millions par rapport à l'année précédente est due surtout à la réduction des dépenses consacrées à l'approvisionnement en blé (—11 millions) et à la Régie des alcools (—12 millions). Par suite de mauvaises récoltes, l'Administration des blés a absorbé en 1936/37 beaucoup moins de céréales indigènes qu'en 1935/36; elle y a consacré 11 millions de moins que l'année précédente. Il en est de même pour la Régie des alcools; la récolte des fruits en 1936 ayant été minime, la somme affectée au rachat des fruits à noyaux fut inférieure de 11,6 millions à celle de 1936/37.

Quant aux subventions destinées à l'agriculture, elles se sont maintenues à peu près au niveau de l'année précédente. On constate une légère augmentation dans les subventions destinées à l'enseignement, au commerce, à l'industrie, aux arts et métiers et aux transports. Les sommes affectées à la construction des routes ont fortement augmenté. Nous donnons plus loin des renseignements sur les subventions en matière de politique sociale.

Voici quelles furent les réductions que subirent les subventions ordinaires dans les domaines suivants comparativement au maximum atteint en 1932/33:

	en millions de francs	en %
Economie forestière	1,5	38
Hygiène	1,6	35
Politique sociale	15,9	34
Agriculture	4,4	34
Commerce, industrie, artisanat, transports	0,8	32
Enseignement, formation professionnelle .	4,4	27
Sciences, arts, culture générale	0,3	27

Il est regrettable de constater que c'est la rubrique de la politique sociale qui accuse la réduction de beaucoup la plus forte, c'est-à-dire 16 millions.

Le tableau suivant montre dans quelles mesures ont été réduites les subventions destinées à certaines associations économiques et à certaines fédérations de salariés.

	Diminution en % 1932 à 1937
Union suisse des arts et métiers	67
Union suisse du commerce et de l'industrie	65
Association des ouvriers et employés protestants	60
Union syndicale suisse	57
Société suisse des commerçants	54
Union ouvrière chrétienne-sociale suisse	53
Fédération des sociétés suisses d'employés	53
Union syndicale suisse des ouvriers indépendants	50
Union suisse des paysans	37

On a donc fait largement usage de la possibilité prévue dans le programme financier de 1936 de réduire certaines subventions de plus de 40 pour cent. Les subsides accordés aux associations d'ouvriers et d'employés ont été amputés de 50 à 60 pour cent.

Le redressement économique de 1937 se reflète très nettement dans le volume des subventions extraordinaires qui sont particulièrement sensibles à la conjoncture.

Subventions extraordinaires.

Année	Diminution du coût de la vie	Secours de chômage	Agriculture	Industrie	Hôtellerie, transports d'étrangers	Autres mesures de soutien	Total
1931	—	0,8	8,2	6,8	—	—	15,7
1932	—	6,0	12,2	0,3	1,0	2,0	21,5
1933	—	10,2	35,7	2,5	1,7	0,3	50,4
1934	—	11,8	51,8	1,3	2,2	20,4	87,4
1935	—	15,8	55,3	0,5	2,3	0,3	74,2
1936	4,0	27,6	34,9	0,9	2,4	50,8	120,5
1937	3,5	19,8	28,6	0,5	2,9	0,2	56,6

Les subventions extraordinaires ont diminué de plus de la moitié en une année. Il est à remarquer toutefois que cette forte régression est due surtout au fait que dans la somme des subventions versées en 1936 figurent les 50 millions que la Confédération a dû verser à l'occasion de la réduction du capital social de la Banque populaire. La forte diminution des subventions qui figurent sous la rubrique « autres mesures de soutien » est également due à la même cause. Mais, même si l'on fait exception de ces 50 millions, l'on constate quand même une réduction de 70,5 millions, c'est-à-dire de 20 pour cent comparativement à 1936. Cette réduction concerne principalement l'agriculture et les secours de chômage. (Sous cette dernière rubrique sont incluses les subventions destinées aux secours de crise, les dépenses pour les travaux de crise, pour la lutte contre la crise, pour la création d'emplois, pour la

réadaptation professionnelle.) Les subventions agricoles extraordinaires purent être réduites en 1937 de 6,3 millions, c'est-à-dire de 18 pour cent. Il est vrai que par suite de l'augmentation de la production laitière, l'aide de crise aux producteurs nécessita 2 millions de plus que l'année précédente, mais cette augmentation fut largement compensée par une diminution de 6,4 millions de crédits consentis aux paysans obérés et par une réduction de 1,1 millions de la subvention destinée à l'exportation et à l'élevage du bétail. Cette diminution des subsides extraordinaires est un signe réjouissant de l'amélioration de notre économie agricole.

L'augmentation des subventions à l'hôtellerie et aux transports des étrangers est due à l'octroi de prix réduits destinés à attirer chez nous les touristes étrangers. Cette propagande fut d'ailleurs conjuguée avec des mesures spéciales prises par l'Office national de tourisme. Le tableau suivant donne le détail des subventions en matière de politique sociale:

Subventions ordinaires et extraordinaires de politique sociale:

	den millions de francs								
	1925	1928	1930	1933	1934	1935	1936	1937	
<i>Subventions ordinaires</i> . . .	16,8	20,2	21,6	46,2	42,0	37,1	31,9	30,3	
Assurance-chômage . . .	0,6	2,5	3,2	29,1	26,9	22,3	19,5	17,8	
Offices de travail, travaux spécialisés	0,2	0,3	0,3	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	
Assurance-maladie	6,7	9,0	9,8	10,5	10,1	10,5	10,3	10,4	
Assurance-vie et accidents . . .	9,1	8,3	8,2	5,9	4,1	3,6	1,3	1,4	
<i>Subventions extraordinaires</i> . .	9,1	0,4	0,1	10,4	11,9	16,0	31,9	24,5	
Secours de chômage et al- locations de crise	0,6	—	—	6,9	7,1	6,7	9,4	4,7	
Travaux de nécessité, lutte contre la crise, création d'emplois	—	—	—	3,0	3,8	* 5,1	* 6,1	* 11,7	
Secours de chômage pro- ductifs	—	—	—	0,2	0,6	3,5	11,4	2,5	
Formation et réadaptation professionnelle des chô- meurs	—	—	—	0,2	0,3	0,5	0,7	0,9	
Diminution du coût de la vie	—	—	—	—	—	—	4,0	3,5	
<i>Total des subventions ordi- naires et extraordinaires</i> . . .	25,9	20,6	21,7	56,6	53,9	53,1	63,8	54,8	

* Sans les travaux de nécessité organisés par la Confédération et les CFF. eux-mêmes.
1935 : 1,3 millions.
1936 : 3,2 millions.
1937 : 7,4 millions.

Les dépenses pour la politique sociale atteignirent leur maximum en 1936 (64 millions); elles se répartissaient également en subventions ordinaires et extraordinaires. Malgré la réduction de 9 millions, c'est-à-dire 14 pour cent comparativement à l'année précédente, les subventions de politique sociale constituèrent en 1937 aussi le groupe le plus important, environ 55 millions ou 31 pour cent du total des subventions.

Parmi les subventions ordinaires, ce sont celles qui concernent le chômage qui viennent en tête; par rapport à 1936, il y a une légère diminution imputable à la régression du chômage. Par ordre d'importance, le poste suivant est celui de l'assurance-maladie.

La régression générale des subventions comparativement à l'année précédente concerne surtout les subsides extraordinaires et, parmi ces derniers, l'aide

productive aux chômeurs. Puisque la dévaluation avait permis à la Confédération de renoncer dans une certaine mesure aux subsides de fabrication accordés aux industries d'exportation, l'on pouvait s'attendre à une forte diminution de cette rubrique. Mais la nouvelle baisse de la conjoncture, notamment dans l'industrie textile, exige de nouvelles mesures de soutien.

En 1937, les dépenses pour les secours de crise n'absorbèrent que la moitié de la somme versée en 1936. Il est à remarquer toutefois que la diminution des subventions de chômage est imputable pour une grande part aux travaux publics ou semi-publics. C'est ainsi que les sommes destinées à la lutte contre la crise et la création d'emplois ont augmenté de 9,3 en 1936 à 19,1 millions en 1937, compte tenu des dépenses de la Confédération et des C.F.F. pour leurs propres travaux de nécessité. L'on constate un déplacement très net dans la façon de créer des occasions de travail. Tandis qu'en 1931 les sommes consacrées à la création d'emplois ne se montaient qu'à 4 pour cent du montant global, elles atteignirent en 1937 plus de la moitié, c'est-à-dire 51 pour cent du total des subventions destinées à la lutte contre le chômage.

Quant aux mesures prises pour abaisser le coût de la vie, mesures auxquelles l'on avait recouru après la dévaluation (subventions aux meuniers et aux fabricants de pâtes alimentaires), elles furent prorogées en 1937 dans une mesure moindre, il est vrai, mais elles absorbèrent néanmoins 3,5 millions.

Mouvement ouvrier.

En Suisse.

La FÉDÉRATION SUISSE DES BOUCHERS-CHARCUTIERS (anciennement Fédération des garçons-bouchers) a décidé, dans son assemblée des délégués, tenue à Lausanne le 10 avril 1939, de s'affilier à l'Union syndicale suisse; cette importante décision a été prise par *105 voix contre 1* et 3 abstentions. Auparavant, le problème de l'adhésion à notre organisation de faite avait été discuté au sein de chaque section; environ 92 pour cent des membres s'étaient prononcés pour l'affiliation à l'Union syndicale suisse. C'est pourquoi le beau résultat de la votation de l'assemblée des délégués de la Fédération suisse des bouchers-charcutiers n'a surpris personne.

A la fin de 1938, la Fédération en question comptait 52 sections comprenant au total 2368 membres. La somme du bilan annuel (31 décembre 1938) de la fédération s'élevait à fr. 121,922.—. Après les amortissements sur le mobilier, etc., les comptes annuels se sont bouclés par un solde actif de fr. 20,549.—.

En 1938, la Fédération suisse des bouchers-charcutiers dut intervenir par des mouvements revendicatifs dans quelques entreprises hostiles au progrès social. Elle dut recourir exceptionnellement à une grève de huit jours à la Fabrique de charcuterie S.A., à Wallisellen. Tout le personnel de cette entreprise (66 personnes) prit part au mouvement et fit preuve d'une discipline syndicale et d'un esprit de solidarité exemplaires. Tous les ouvriers et employés furent d'ailleurs récompensés de leur bel effort. D'autres organisations, notamment la F.C.T.A., contribuèrent à ce succès.

Le 31 décembre, nos collègues de la nouvelle fédération réussirent à faire signer une convention collective nationale liant patrons et employés pour l'ensemble de la profession bien que l'Association suisse des maîtres bouchers eût dénoncé préalablement l'ancien contrat collectif. Les patrons voulaient se contenter de contrats d'entreprise.